

PYRENEES TREKKING

CONDITIONS GENERALES

Le fait de s'inscrire à l'un de nos voyages, implique l'adhésion formelle aux conditions générales de vente et l'acceptation sans réserve de toutes les conditions particulières énoncées ci-dessous :

1- INSCRIPTION

Les conditions générales d'inscription de PYRENEES TREKKING sont réputées, connues et acceptées dès le premier paiement (acompte compris) et quel que soit le mode de paiement (chèque, carte bancaire ou espèce). Conformément à l'article L. 121-20-4 du code de la consommation, les personnes inscrites à un programme sportif ne bénéficient pas du délai de rétractation de sept jours. Pour les inscriptions intervenant moins de trente et un (31) jours avant la date du départ, un acompte de 30% du prix du programme est sportivement demandé. La totalité du prix du programme sportif devra être payée au plus tard trente et un (31) jours avant le départ. Aucune inscription ne sera enregistrée par PYRENEES TREKKING sans le paiement de l'acompte correspondant. PYRENEES TREKKING se réserve le droit de refuser la présence du stagiaire sur le programme sportif choisi si la totalité du prix du programme sportif n'est pas payée avant la date du départ et conservera les sommes déjà versées au titre des pénalités d'annulation.

2- PRIX

Nos prix ont été déterminés en fonction des conditions économiques en vigueur. En cas de modification significative de ces conditions (augmentation du coût du transport liés au coût du carburant et à la parité Euro/Dollar américain, variation des taux de change, taxes...) et dans le respect des dispositions légales fixées par l'article 19 de la loi du 13 juillet 1992, nous nous réservons le droit de modifier nos prix de vente. Nos prix sont détaillés dans un cahier des prix et ils sont établis de façon forfaitaire en fonction notamment du nombre de participants et de la date de voyage. Nos prix comprennent un ensemble de prestations décrites dans chaque programme de voyage.

Le prix du voyage vous sera confirmé au moment de votre inscription, notre cahier des prix n'étant pas contractuel.

Ne sont jamais compris dans nos prix : les frais de vaccin, de visas, les dépenses à caractère personnel, le port des bagages, les pourboires et toutes dépenses extraordinaires consécutives à un événement dont nous ne pourrions être tenus pour responsable tel que grèves, avion ou bateau retardés, mauvaises conditions météorologiques, etc...

PYRENEES TREKKING

3- MODIFICATION

A) de votre fait – avant le départ

Vous pouvez demander une modification relative au programme sportif (hors transport) au plus tard trente et un (31) jours avant la date de départ, par lettre recommandée adressée à l'organisateur :

PYRENEES TREKKING

17 Rue de l'Arbizon – 65240 Jézeau

Moyennant frais de modifications (20€). Dans le cadre d'une modification du programme sportif avec transport, les frais de modification vous seront appliqués ainsi que des frais d'annulation pour le transport conformément au chapitre « annulation ». Toute demande de modification envoyée à moins de trente et un (31) jours avant la date de départ, est considérée comme une annulation et entraîne l'application des frais d'annulation prévue au chapitre « annulation ». Le renoncement à l'une des prestations incluses dans le programme sportif ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement. Tout titre des transports émis ne pourra donner lieu à aucun remboursement ou avoir de la part de PYRENEES TREKKING en cas de non-utilisation. Toute modification du nom d'un participant ou impactant le transport est considérée comme une annulation et entraîne l'application des frais d'annulation prévue.

b) du fait de PYRENEES TREKKING – avant le départ

PYRENEES TREKKING peut être contrainte de devoir modifier un élément essentiel du programme sportif en raison de circonstances qui ne lui seraient pas imputables, des motifs inspirés par l'intérêt général ou la sécurité des participants. PYRENEES TREKKING informera les participants de ces modifications, lesquelles pourront comporter une proposition d'éléments de substitution. Si vous n'acceptez pas les éléments de substitution proposés, vous restez libre de demander l'annulation de votre inscription avec le remboursement des sommes déjà versées.

Durant le séjour, le programme sportif peut subir des modifications ou des aménagements, en fonction des impératifs de sécurité ou des conditions climatiques du moment. Dans ce cas, seuls les responsables de l'encadrement PYRENEES TREKKING sont habilités à reprendre la ou les décisions nécessaires.

Ces modifications ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

PYRÉNÉES TREKKING

4- ANNULATION

A) *De votre fait*

Toute modification d'annulation doit être faite par lettre recommandée auprès de :

EURL Eric DELCASSO PYRENEES TREKKING

17 Rue de l'Arbizon – 65240 Jézeau

Le cachet de la poste faisant foi. Dans tous les cas, PYRENEES TREKKING retiendra des frais de pénalités calculées sur le prix total du programme sportif et variant en fonction de la date d'annulation selon les conditions ci-après :

Frais d'annulation pour l'évènement

| Période avant le début du séjour | | | | |
|---|-------------------|-------------------|------------------|--|
| Pénalités calculées sur le prix du dossier hors assurance | | | | |
| + de 30 j. | Entre 30 et 21 j. | Entre 20 et 15 j. | Entre 14 et 8 j. | Entre 7 j. et le jour de départ, ou en cas d'absence au départ sans annulation préalable |
| 10 % | 25% | 50 % | 75% | 100% |

B) *Du fait de PYRENEES TREKKING*

PYRENEES TREKKING peut exceptionnellement contraindre d'annuler votre programme sportif si :

- le nombre minimum de participants n'est pas atteint et dans ce cas, PYRENEES TREKKING vous en informera au plus tard 21 jours avant le départ,
- les conditions de sécurité l'exigent,

En cas d'évènements imprévisibles

PYRENEES TREKKING vous proposera dans la mesure du possible un programme sportif équivalent à un cout comparable que vous serez libre d'accepter. Vous serez informé de l'annulation et de la proposition d'un nouveau programme sportif par PYRENEES TREKKING dans les meilleurs délais. Tout cout supplémentaire restera à votre charge. En cas de refus de ce nouveau programme, PYRENEES TREKKING remboursera les sommes déjà versées. En dehors de ce remboursement, cette annulation n'ouvre droit à aucune indemnisation à que titre que ce soit.